

L'Or bleu

La lettre d'information
de la Commission
Rivières & Zones humides
du Bassin de l'Or

N°3 – Décembre 2022

Edito

Ce numéro est consacré au bilan 2021 et 2022 des opérations relatives à la préservation des cours d'eau et des zones humides du Bassin de l'Or.

Le territoire est désormais doté d'un Plan de gestion stratégique des zones humides, lequel sera mis en œuvre en particulier par les Gémapiens, sous l'animation et coordination du Symbo.

2021 a été également l'année d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien des cours d'eau du bassin versant permettant désormais d'intervenir également sur des parcelles privées. Les conventions d'autorisation de passage ont été envoyées en 2022 par les trois maîtres d'ouvrage aux riverains privés.

Sommaire

Plan de gestion stratégique des zones humides du Bassin de l'Or

1

Entretien des cours d'eau

4

Restauration de cours d'eau

6

Brèves

8

Plan de gestion stratégique des zones humides du Bassin de l'Or

Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) du Bassin de l'Or a été validé le 18 mars 2022 par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission «Rivières & zones humides du Bassin de l'Or». Inscrit au Contrat de Bassin du l'Or (2015-2019), ce projet (2020-2022), cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, vise à définir collectivement une stratégie d'intervention pour préserver et restaurer les zones humides du territoire, en définissant en particulier les priorités d'actions.

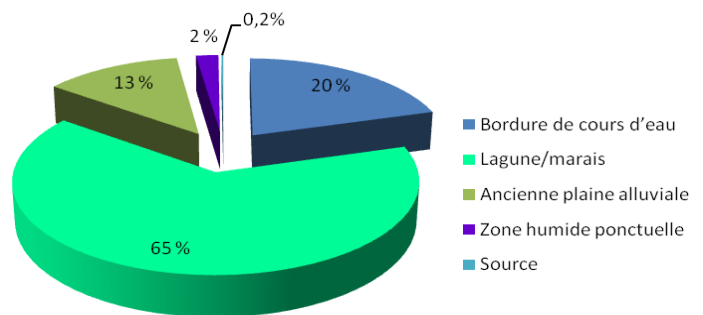


La synthèse du PGSZH en un clic !

Les zones humides du Bassin de l'Or

👉 **Près de 4100 hectares de zones humides à la typologie variée.**

L'analyse de l'évaluation des fonctions des zones humides et de la caractérisation des pressions a conduit à définir des enjeux de conservation, de restauration de zones humides et a identifié des secteurs prioritaires en termes d'action.



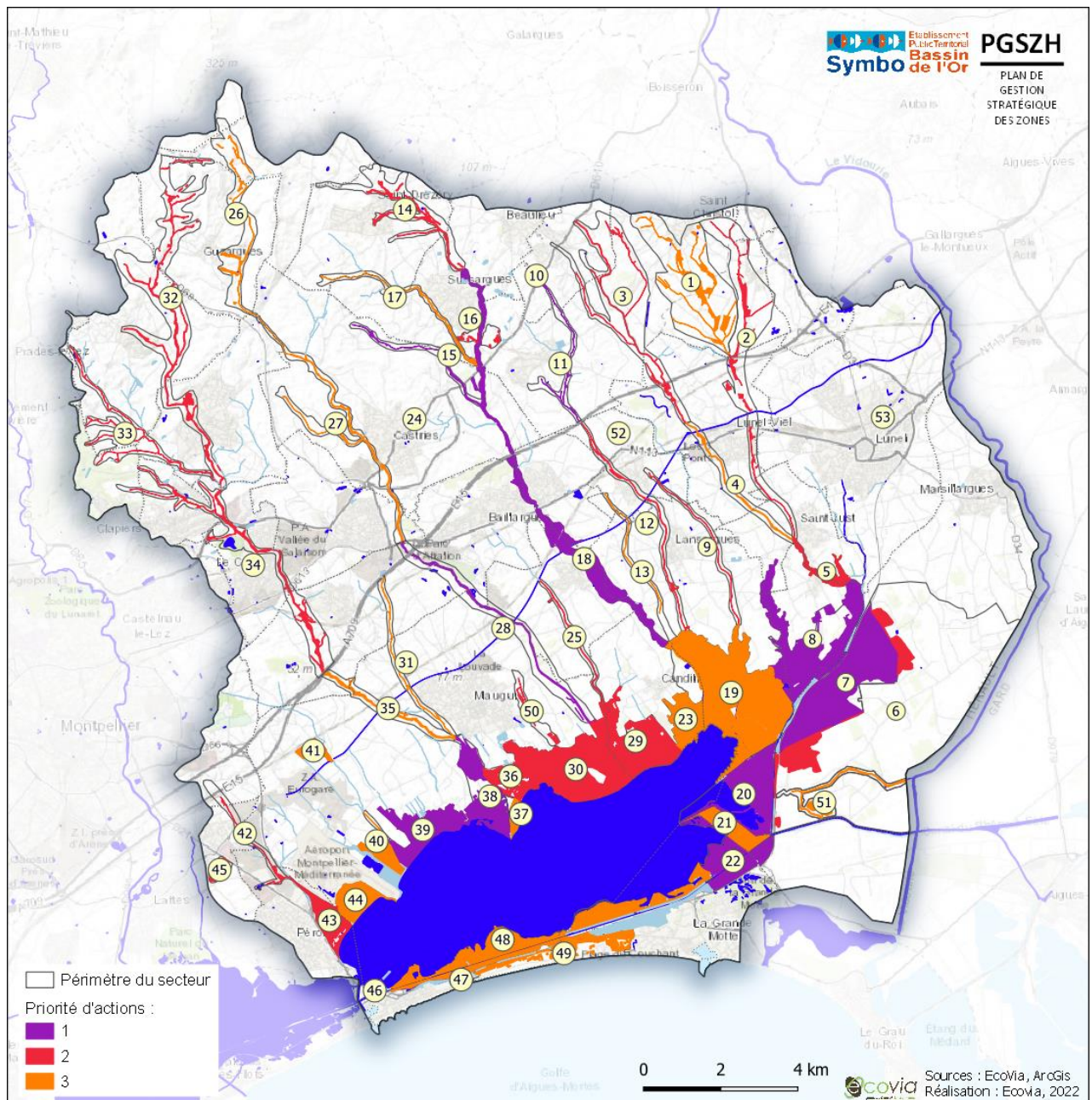
👉 **Un zonage « Zones humides » le plus complet à ce jour à porter à connaissance.** A ce stade, ce zonage n'est pas réglementaire. En cas de projets d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'activités (IOTA), il devra être précisé en appliquant les critères de définition et de délimitation définis dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Près de 50 % des fonctions hydrologiques (recharge de nappe, régulation des débits d'étiage, épandage des crues, ...) des ZH sont évalués en état moyen ou mauvais.

Priorisation des enjeux de conservation et de restauration des zones humides du Bassin de l'Or

Les principaux résultats de l'étude et les apports de la concertation ont conduit à délimiter **53 secteurs à enjeu, dont 11 prioritaires en raison de l'absence de mesures de protection et/ou de gestion et des pressions qui s'y exercent**, concernant la préservation, restauration et reconquête des zones humides sur le Bassin de l'Or.

Cartographie des secteurs à enjeux et priorités d'action



◆ Un important processus de concertation

L'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du Bassin de l'Or a fait l'objet d'une importante concertation locale.

Processus de concertation

27
réunions84
participants

Comité de pilotage (COFIL)

Ensemble des collectivités du BV et partenaires du Symbo, réunis au sein de la Commission Rivières & Zones humides du Bassin de l'Or.

Instance de concertation et de validation

- 4 février 2021 (Mudaison) - Présentation du principe d'un Plan de gestion stratégique des Zones humides
- 30 mars 2021 (visio) - Présentation de la méthodologie et des premiers résultats
- 05 juillet 2021 (Lunel) - Restitution des travaux des ateliers de travail
- 18 mars 2022 (Mudaison) - Restitution finale de l'étude

Comité technique (COTECH)

Région, Département, Agence de l'eau, OFB, chambre d'agriculture, Conservatoire du Littoral, EPCI, Ecologistes de l'Euzière, CEN Occitanie, SAFER...

Suivi technique du déroulement de l'étude et préparation de la concertation

- 15 septembre 2020 (Candillargues)
- 12 novembre 2020 (visio)
- 6 avril 2021 (visio)
- 8 mars 2022 (Lunel)

Confrontation résultats étude et connaissances locales (ZH, pressions, gestion...)

Ateliers de travail
techniciens (EPCI)

- GPSL 10 juin 2021
- POA 10 juin 2021
- CCPL 15 juin 2021
- 3M 17 juin 2021

Ateliers de travail
techniciens (EPCI) et élus (EPCI, Communes)

- POA 22 juin 2021 (Mauguio)
- GPSL 26 juin 2021 (Assas)
- 3M 30 juin 2021 (Montpellier)
- CCPL 1er juillet 2021 (Lunel)

Construction du programme d'actions

Entrevues bilatérales (Symbo-)

- Conservatoire du Littoral 17 septembre 2021
- Ecologistes de l'Euzière 07 octobre 2021 et 08 février 2022
- Réunion interne Symbo 11 octobre 2021
- CEN & 3M (Domaine de Viviers) 12 octobre 2021
- CEN 14 octobre 2021
- POA 22 octobre 2021
- 3M : 26 octobre 2021 et 31 janvier 2022
- Chambre d'agriculture : 26 octobre et 22 novembre 2021

Réunions thématiques

- Maîtrise foncière/financements 4 octobre 2021 (Lunel) - (Région, Département, Agence de l'eau, Conservatoire du Littoral, SAFER, Chambre d'agriculture)
- Intégration enjeu ZH dans les documents d'urbanisme 9 novembre 2021 (Mudaison) - (Ensemble des collectivités et partenaires invités)
- PDGSZH / Actions et Financement 14 janvier 2022 (visio) - (Région, Département, Agence de l'eau)

3M : Montpellier Méditerranée Métropole ; CCPL : Communauté de communes Pays de Lunel ; POA : Pays de l'Or Agglomération ; GPSL : Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup ; CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

Les premières actions prioritaires du PGSZH du Bassin de l'Or ont été inscrites au Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or pour une mise en œuvre sur 2022-2024.

Entretien des cours d'eau

◆ Déclaration d'intérêt général (DIG)

La mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau passe par l'obtention d'une déclaration d'intérêt général (DIG) des interventions prévues, notamment **pour pouvoir intervenir légalement sur des propriétés privées avec des fonds publics.**

Sous la coordination du Symbo, les dossiers règlementaires des 3 maîtres d'ouvrage sur le bassin versant de l'Or (Symbo, 3M et CCGPSL) ont été finalisés en fin d'année 2020, déposés à la Préfecture le 20 février 2021 et instruits durant l'été 2021 (enquête publique du 09 août 2021 au 10 septembre 2021).



Réouverture d'une mare par élimination de la Jussie

Le 29 octobre 2021, le Préfet de l'Hérault a déclaré d'intérêt général la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et des petits affluents du Bassin de l'Or au bénéfice des trois maîtres d'ouvrage (Symbo, 3M et CCGPSL).

Pour rappel :

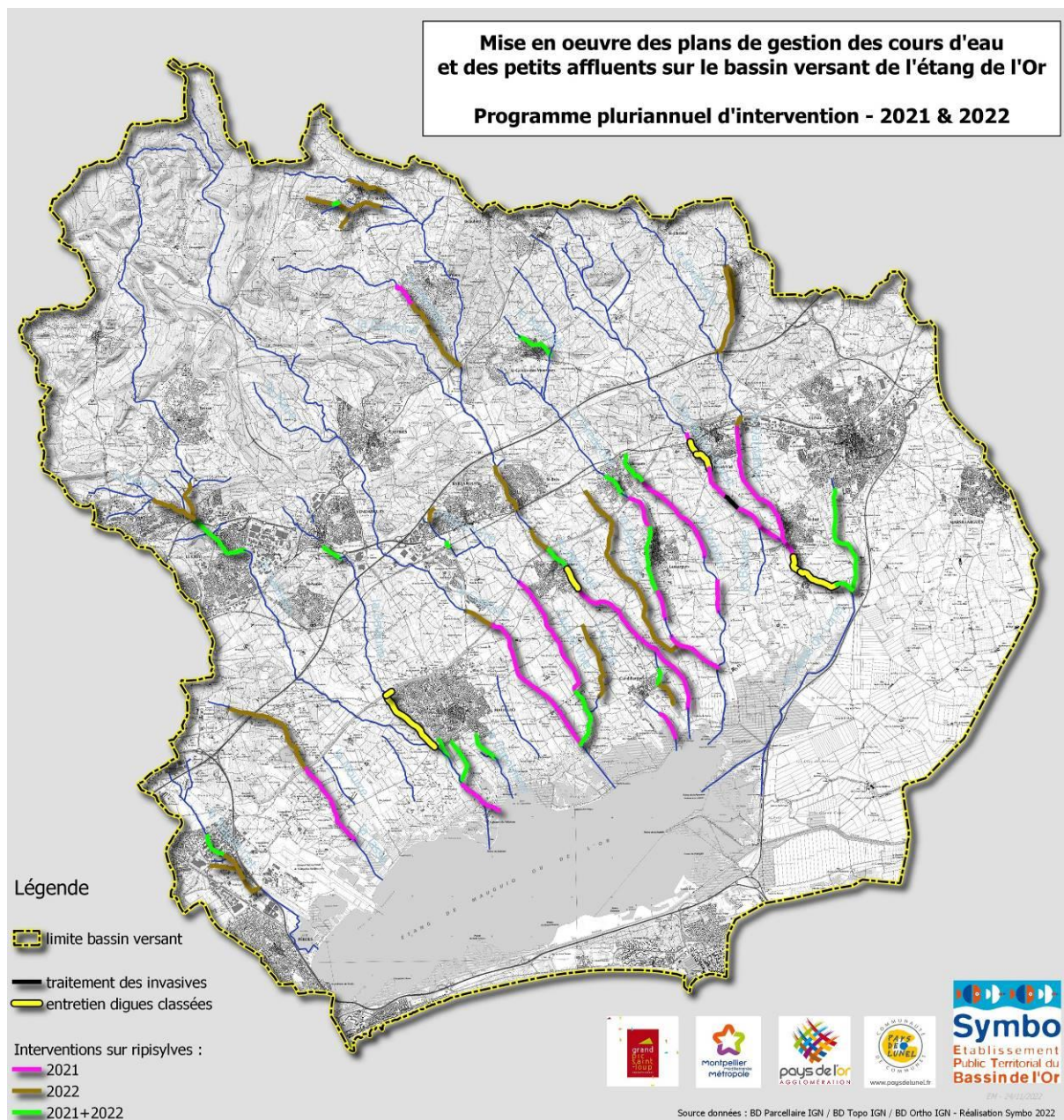
Montants d'intervention sur les cours d'eau estimés dans les Plans de gestion (PDG - durée 5 ans)

COUT k€ HT	PDG Bérange	PDG Cadoule	PDG Dardaillon	PDG Salaison	PDG Viredonne	PDG Petits Affluents	Total
3M	211	101	30	47	34	248	671
CCGPSL	0	7	0	23	0	0	30
SYMBO	60	88	177	102	112	224	763
BV	271	196	207	172	146	472	1 464

Les conventions d'autorisation de passage envoyées aux propriétaires riverains sont en cours de traitement.

◆ Bilan des travaux d'entretien réalisés en 2021 et 2022

Sur le bassin de l'Or, trois intercommunalités (le Symbo, 3M et la CCGPSL) réalisent des travaux d'entretien de la ripisylve, conformément à la répartition de la compétence GEMAPI relative à l'entretien des cours d'eau.



Différents types d'interventions ont été réalisés :

- Entretien de la ripisylve, en particulier sur certains secteurs n'ayant pas fait l'objet d'entretien depuis des décennies ;
- Gestion des plantes exotiques invasives, en particulier sur la Jussie ;
- Entretien de digue classée.

Restauration de cours d'eau

● Restauration de la Viredonne (Saint-Geniès-des-Mourgues)

Dans le cadre d'un engagement passé par Montpellier Méditerranée Métropole avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suite à la création de la STEP des communes de Saint Génies des Mourgues et de Sussargues en juin 2014, un tronçon de la Viredonne en amont de l'Autoroute A9 a été récemment restaurée par la Métropole de Montpellier.

Les objectifs

- **Restauration morphologique** du secteur amont intégrant :
 - un recul du pied de berge en rive gauche permettant la création d'un bras secondaire ;
 - la création de larges risbermes à fleurs d'eau végétalisées ;
 - un reprofilage de la berge gauche (adoucissement des pentes de berge).
- **Création de zones humides** (mares) sur le secteur aval, afin de favoriser la colonisation du milieu par une faune et une flore diversifiée.
- **Restauration de la ripisylve** avec le traitement des espèces invasives.



Création de mares



Maitre d'ouvrage : 3M
 Maitre d'œuvre : EGIS EAU
 Réalisation des Travaux de terrassement : BUESA
 Réalisation des opérations de débroussaillage : Philip Frères et Ciel Vert
 Plantations et Génie Végétal : GECO
 Cout de l'opération : 310 000 € HT
 Financement : 3M et Agence de l'Eau

Les travaux

Les aménagements réalisés sur un linéaire d'environ 370 m de la Viredonne sont différenciés selon deux sous tronçons :

Tronçon amont (200 ml)

- Travaux forestiers et traitement des massifs de cannes de Provence présents en berge droite ;
- Démolition partielle du mur maçonné présent en rive pour permettre le débordement en période de crue ;
- Création d'un lit secondaire et une large risberme en rive droite mobilisables dès les premiers évènements pluvieux afin de limiter les contraintes érosives en rive gauche au droit du coude sur le tracé du lit principal de la Viredonne ;
- Tri et évacuation des déchets accumulés par le temps ;
- Végétalisation des zones travaillées.

Tronçon aval (170 ml)

- Création de 5 dépressions en rive droite (Terrassement sur des profondeurs variables permettant l'établissement d'une végétation diversifiée) ;
- Ouverture du muret de pierre afin de créer des connexions hydrauliques préférentielles ;
- Tri et récupération des pierres constitutives du muret afin de créer des habitats écologiques (amas de pierres en rives ou au sein des zones de dépressions – diversifications des écoulements au sein du lit de la Viredonne – création d'épis).

Phasage des travaux

- Débroussaillage de la zone, élagage : Fin Décembre 2021
- Terrassement : 14 février 2022 au 15 avril 2022
- Génie végétal, ensemencement et plantation des hélophytes : du 19 avril au 2 mai 2022
- Plantations : Automne 2022



Plantation d'hélophytes

◆ Etude préalable à la restauration de la Cadoule et du Bérange

Pilotée par le Sympo, l'étude a été confiée au bureau d'études ARTELIA.

2021 et 2022 ont été consacrées à la finalisation du diagnostic de ces deux cours d'eau, présenté en Comité de pilotage en octobre 2021, et à la définition des stratégies de restauration, présentées en Comité de pilotage le 4 octobre 2022.

Une analyse approfondie a été menée pour mieux comprendre la trajectoire de ces cours d'eau au cours du temps et définir des

potentialités, selon les secteurs, de restauration de leur morphologie.

De ces stratégies de restauration découle un programme d'actions en cours d'élaboration. Celui-ci sera finalisé et partagé en Commission « Rivières & Zones humides » pour validation en 2023.

La Commission « Rivières & Zones humides » constitue l'instance de pilotage de ce projet.

En Bref...

Le retour de la loutre d'Europe sur le Bassin de l'Or ?

Cette espèce a disparu depuis des décennies sur tout le pourtour méditerranéen. Dans les années 2010, elle commence à faire son retour sur les bassins versants limitrophes (Hérault, Lez, Camargue). Depuis 2020, les observations d'indices de présence se multiplient sur notre territoire comme en témoigne cette photographie réalisée par les Ecologistes de l'Euzière en mars 2022 à Saint-Just.

*Sensibilisation des scolaires*

1050 élèves soit 41 classes vont ou ont bénéficié sur l'année scolaire 2022-2023 d'une journée de sensibilisation sur la richesse des zones humides (accueil de classes sur le site de Candillargues) ou le fonctionnement des cours d'eau à proximité de leur école.

Poursuite de l'élaboration du plan de gestion des zones humides de Saint-Nazaire-de-Pézan

2021 et 2022 ont été consacrées, sur la base d'un diagnostic partagé, à la définition des enjeux et des objectifs de gestion. Le programme d'actions pour répondre à ces objectifs est en cours de finalisation, et sera présenté aux acteurs locaux premier semestre 2023.



☞ Tous les « L'Or bleu » disponibles sur le site Internet du Symbo : www.etang-de-l-or.com/lor-bleu/

Principaux partenaires

